

Prévoyance professionnelle Annonce de sortie et de préretraite

Entreprise	N° de contrat	N° d'assuré
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Indications sur la personne

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rue, n°	NPA, localité
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance	N° AVS
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de téléphone privé	E-mail privé
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sexe <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> masculin	Langue de correspondance <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> anglais

La personne est-elle pleinement apte à travailler au moment du passage à la préretraite?

Oui Non*

* Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez remplir en même temps le formulaire «Déclaration d'incapacité de travail ou de gain» et nous le retourner signé.

Indications sur la préretraite

Fondation de soutien de la branche professionnelle:

Fondation pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction (FAR)

Fondation modèle de préretraite Peinture-plâtrerie

Fondation modèle de préretraite Enveloppe des édifices

Début du modèle de préretraite:

Joindre l'attestation de la fondation de soutien concernant le droit à la prestation de préretraite.

Dispositions réglementaires générales

Les dispositions pour les modèles de préretraite spécifiques aux branches énoncées dans l'annexe des dispositions réglementaires générales (DRG) sur allianz.ch/lpp-documents s'appliquent dans le cadre du modèle de préretraite. Les DRG restent applicables dans la mesure où elles sont pertinentes pour le modèle de préretraite. Par sa signature, la personne assurée confirme avoir pris connaissance des dispositions réglementaires.

Protection des données

Vous trouverez des informations sur la protection des données, et notamment sur l'utilisation et les destinataires de vos données ainsi que sur vos droits dans notre déclaration relative à la protection des données sur allianz.ch/protection-des-donnees.



Signature

Lieu et date

Signature de la personne assurée

Parallèlement, l'employeur confirme par la présente la sortie de l'ancienne institution de prévoyance au début du droit à la préretraite (n° de contrat indiqué ci-dessus).

Lieu et date

Signature de l'employeur